



## Ordonnance de télécom CRTC 2025-40

Version PDF

Référence : 2023-379

Ottawa–Gatineau, le 4 février 2025

### Norouestel Inc. – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive, modifiée par l'ordonnance de télécom 2023-379<sup>1</sup>**, la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1192 Tarif général et Tarif des services téléphoniques privés – Ajout de Atlin (Colombie-Britannique) pour les services aux entreprises	20 octobre 2023	23 novembre 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

---

<sup>1</sup> *Norouestel Inc. – Approbation provisoire de demandes tarifaires*, Ordonnance de télécom CRTC 2023-379, 20 novembre 2023